COMMISSION ADMINISTRATIVE

Réunion par moyens informatiques du 24 novembre 2026

Membres présents : Mmes MARGOT Laëtitia, THIRIOT Sandrine, MM. BELFAKIR Taoufiq DUFOUR Daniel, GRANDJEAN Thierry, HENRY Jean Pol et LOUIS Christian.

COMPETITIONS INTERDISTRICTS

Match n°54707.1 : Thierville US 1 – RC Saulx et Barrois 1 du 22 novembre 2026
U18 Interdistricts – Groupe A - Journée 8

Rencontre non jouée

La commission prend connaissance du courriel du club de Saulx et Barrois RC en date du 20 novembre 2026, qui déclare son équipe forfait pour la rencontre citée en rubrique.

En conséquence la commission décide :
US Thierville 1 bat RC Saulx et Barrois 1 : 3 à 0 par forfait
Moins un point (-1) au classement à l'équipe de RC Saulx et Barrois 1.

Frais financiers à la charge du club de RC Saulx et Barrois (539645) :
Frais forfaitaires de procédure : 33,00 €
Frais de forfait tardif : 27.00 €
Frais de forfait tardif à rembourser au club du US Thierville (530013) : 27.00 €.

COMPETITIONS DU DISTRICT DE LA MEUSE

Match n°55537.1 : FC Val Dunois 1 – SC Les Islettes 2 du 22 novembre 2026
Séniors D3 – Groupe A - Journée 8

Rencontre non jouée

La commission prend connaissance du courriel du club de SC Les Islettes en date du 21 novembre 2026, qui déclare son équipe forfait pour la rencontre citée en rubrique.

En conséquence, la commission décide :
FC Val Dunois 1 bat SC Les Islettes 2 : 3 à 0 par forfait
Moins un point (-1) au classement à l'équipe de SC Les Islettes 2

Frais financiers à la charge du club de SC Les Islettes (550368) :
Frais forfaitaires de procédure : 33.00 €
Frais de forfait tardif : 31,00 €
Frais de forfait tardif à rembourser au club du FC Val Dunois (542785) : 31,00 €.

U15 D1 : Barrages d'accession en U15 Interdistricts pour la phase de printemps 2027

Groupe A : FC Verdun Belleville GV 1.
Groupe B : SC Commercy 1.

Match Aller le 5 décembre 2026 sur le terrain de Commercy.
Match Retour le 12 décembre 2026 sur le terrain de Verdun.

Match gagné : 3 points
Match nul : 1 point
Match perdu : 0 point
Match perdu par pénalité ou forfait : moins 1 point

En cas d'égalité à l'issue des deux rencontres, les équipes seront départagées par l'épreuve des tirs au but. (Une série de 5 tirs au but pour chaque équipe, en cas d'égalité après les 5 tirs au but, l'épreuve se poursuit jusqu'à ce qu'une équipe ait marqué un but de plus que l'autre après le même nombre de tentatives).

Procédure d'appel

Les présentes décisions de la Commission Administrative Championnats et Coupes du District Meusien de Football sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District de la Meuse (secretariat@meuse.fff.fr) ou DISTRICT MEUSIEN DE FOOTBALL au 13 bis rue Robert LHUERRE 55000 BAR LE DUC) dans un délai de 7 (*) jours (ou de 2 jours pour les coupes) à compter du lendemain de leur notification, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Accession Généraux de la FFF.
(*) Le délai d'appel peut être réduit selon les dispositions propres d'une compétition concernée, ou si la décision contestée porte sur l'un des cas mentionnés à l'article 31 des Règlements Particuliers de la LGEF, à l'exception des décisions à caractère disciplinaire.

La secrétaire,



THIRIOT Sandrine

Le président,



Jean-Pol HENRY